

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7317197701**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.20minutes.fr/al/7317197701>

Cette annonce a été mise en ligne le **24 janvier 2023** sur **20 Minutes**  
Pour le département : **92 - HAUTS DE SEINE**

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 décembre 2022, à clichy.

Dénomination : HOLDIN VLT Family.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 35 rue Georges BOISSEAU, 92110 Clichy.

Objet : Acquisition titres sociétés quel que soit la forme, prise participation, reprise actions des mêmes sociétés.

Gestion, pilotage, conduite politique filiales, animation groupe sous contrôle, administration financière participations, propriété, par voie d'apport, acquisition, échange, autrement de divers biens (immobiliers, terrains, immeubles bâtis ou non, parts, actions société); ainsi que gestion, administration, exploitation, bail, autre, de biens, droits qui pourront être situés en France ou autres, prestation service, formation, assistance, conseil, gestion, système information, management, organisation, immobilier, prestation ingénierie, développement informatique, internet, mobile, opération apport d'affaires, intermédiation, activités pouvant être réalisées auprès de toute personne physique ou morale, droit public ou privé.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 100 euros divisé en 100 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les Actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées de la moitié de leur valeur

nominale lors de la constitution de la Société et du quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription en cas d'augmentation du capital et le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus est effectuée en une ou plusieurs fois, sur décision du Président, dans un délai

maximum de cinq (5) ans à compter du jour où cette opération est devenue définitive lors de la constitution et en cas d'augmentation de capital. Les appels de fonds sont portés à la connaissance des Associés quinze (15) jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, soit par lettres recommandées avec accusé de réception, soit par avis inséré dans le journal d'annonces légales du lieu du siège social.

A défaut de libération des Actions à l'expiration du délai fixé par le Président, les sommes exigibles seront productives, de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une demande en justice ou d'une mise en demeure, d'un intérêt de retard, calculé jour par jour à partir de la date d'exigibilité, au taux de l'intérêt légal majoré de deux points, le tout sans préjudice des mesures d'exécution forcée prévues par le Code de commerce..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Christophe VAN LIERDE 35 rue Georges BOISSEAU 92110 Clichy.

Directeur général : Madame Estelle TESTEIL 35 rue Georges BOISSEAU 92110 Clichy.

La société sera immatriculée au RCS de Nanterre.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.*

*Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

